

REGLEMENT - ORGANISATION DE LA MARCHE SOLIDAIRE VOILES SANS FRONTIERES DIMANCHE 7JUN 2015

L'organisation de solidarité internationale **Voiles Sans Frontières (VSF)** organise le **dimanche 7 juin 2015**, au niveau national, une marche de solidarité au profit des actions qu'elle mène dans le Sine Saloum au Sénégal.

Les antennes régionales VSF Ouest – Ile de France – Sud Ouest – Rhône Alpes participent à cette marche.

Les recettes nettes générées par la marche de l'antenne Rhône-Alpes seront intégralement reversées au profit de la rénovation/construction du Collège de Falia.
(-15% frais structurels VSF)

1 Marche

Toute personne, adhérente ou non, peut y participer

1 boucle de 10 km est proposée aux participants, départ devant la bibliothèque/arrivée devant le lavoir (centre du village de Communay). A l'arrivée, nous vous proposons un apéritif offert par le Restaurant le Pare Faim et le partage d'un pique nique tiré du sac, sous la Halle, place de la Mairie.

2 Engagements – Inscriptions - Règlement

Remplir le formulaire d'inscription ci-dessous

OU

Télécharger le formulaire d'inscription sur www.voilessansfrontieres.org

Les frais d'inscription sont de :

- **10€ pour les participants de plus de 18 ans**
(ce prix comprend l'inscription ainsi que l'apéritif).
- Gratuit pour les participants de moins de 18 ans.
Pas d'apéritif au moins de 18 ans.

Règlement par chèque à l'ordre de Voiles Sans Frontières (VSF) à adresser par courrier à **VSF Rhône-Alpes 14 rue des anciens remparts 69360 COMMUNAY**

3 - Fléchage et Parking

Un fléchage du parcours est mis en place le jour de la marche à partir du centre de Communay.

Pour ne pas gêner le bon déroulement de cet événement, l'organisation demande aux participants **d'utiliser les différents parkings du village** (école maternelle, îlot de la Forge, Centre village). Une salle sera à votre disposition pour y entreposer vos affaires durant la marche.

4 – Parcours

Un plan du parcours sera affiché à proximité du départ. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours sans préavis, si besoin était.

5 - Déroulement de la marche

9 H 30 ► **Emargement/Inscription** et remise des tickets « apéritif ».

10 H 00 ► **Départ** de la Marche.

L'apéritif sera proposé **à l'arrivée** sur la terrasse du Restaurant le Pare Faim qui jouxte le Lavoir en échange du ticket « apéritif ».

6 – Accidents

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, quel qu'en soit le motif. Les organisateurs pourront arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

7 - Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image (fixe et audiovisuelle), prise à l'occasion de sa participation à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

8 – Responsabilité

Tous les participants s'engagent à respecter l'intégralité des 8 articles de ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

**Chaque participant doit remplir ce tableau et signer cet engagement
Nom, prénom, mail des participants, en lettres capitales
et le retourner accompagné du règlement à :
VSF J. QUADRI 14 rue des anciens remparts 69360 COMMUNAY**

NOM	Prénom	Adresse	Tél portable	Mail	signature